



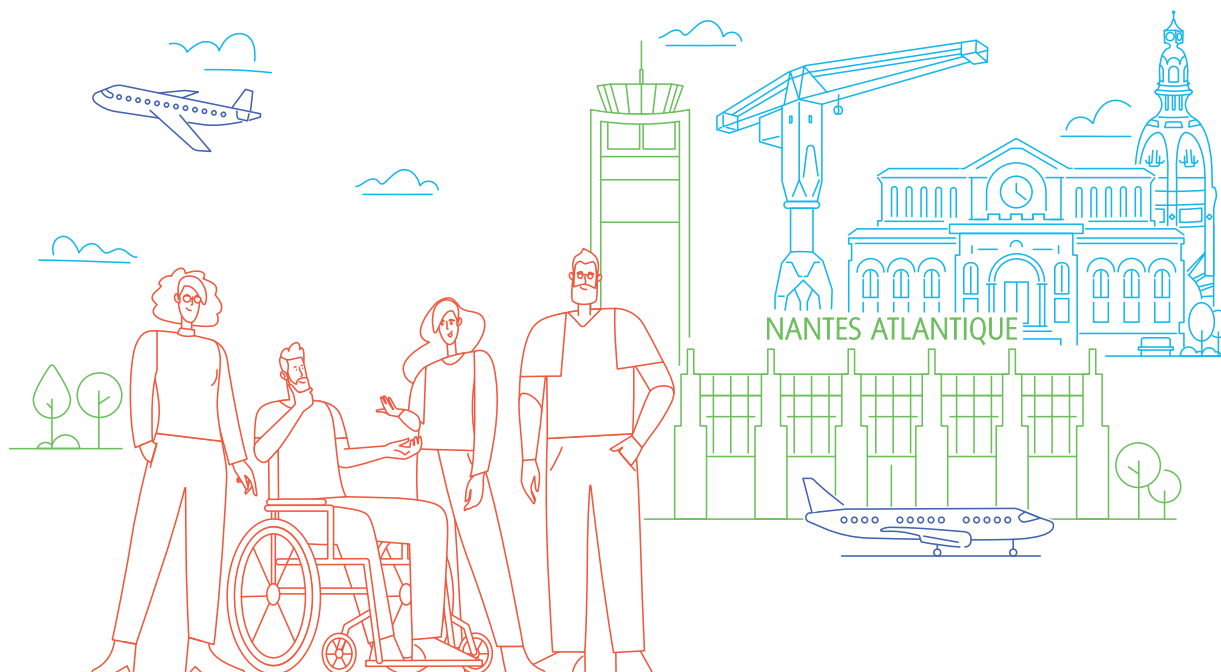
Projet de réaménagement de
NANTES-ATLANTIQUE

Projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique en 2026

Le réaménagement de Nantes-Atlantique a pour objectif de moderniser l'infrastructure, améliorer l'accueil des voyageurs et répondre aux besoins croissants de mobilité du grand Ouest. Il vise également à maîtriser les nuisances, en réalisant un aménagement à la fois sobre en développement et ambitieux sur le plan environnemental.

De nombreuses actions concrètes sont engagées pour accompagner ce réaménagement, notamment pour renforcer la protection des populations.

Cette année encore, la concertation sur le réaménagement se poursuit, dans un souci constant de transparence et d'intégration des contributions du territoire et de ses habitants.



Des mesures de lutte contre le bruit

La réduction des nuisances sonores constitue une priorité pour l'aéroport Nantes-Atlantique. Dans un contexte de proximité entre l'aéroport et des zones habitées, plusieurs leviers sont mobilisés afin de limiter l'impact du bruit sur le quotidien des riverains, tout en permettant le bon fonctionnement de la plateforme aéroportuaire.

Le couvre-feu

Pour limiter les nuisances sonores la nuit, un couvre-feu est entré en vigueur le 8 avril 2022. Il interdit la programmation des décollages et des atterrissages entre minuit et 6 heures du matin. Le couvre-feu s'accompagne d'une extension d'interdiction des avions les plus bruyants sur le créneau de 22h à 6h.

↘ **90 %**
des vols de nuit
entre 2019 et 2025

Des engagements volontaires des compagnies aériennes

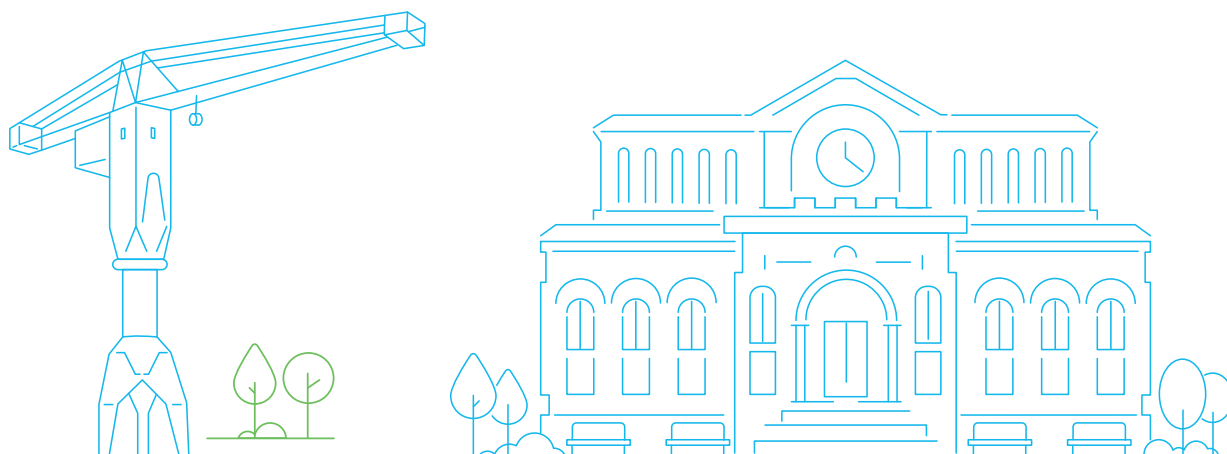
Les compagnies aériennes opérant à Nantes-Atlantique ont pris 28 engagements volontaires de limitation des nuisances sonores dans le cadre du PPBE 2025-2029. Ces actions concernent notamment l'amélioration de la composition de la flotte aérienne ou la programmation des vols.

Des actions portées par le concessionnaire

Des actions sont également portées par le concessionnaire actuel Aéroports du Grand Ouest (AGO) et seront reprises par le futur concessionnaire. Elles concernent notamment le renforcement de la connaissance de l'environnement sonore réel de la plateforme et l'électrification des postes avions.

Des mesures fortes engagées par l'État

L'État porte plus d'une douzaine de mesures concernant notamment la mise en place d'un comité de suivi des vols de nuit, le pilotage d'une étude socio-économique pour mesurer l'impact du couvre-feu ainsi qu'un bilan à mi-plan (automne 2027) de ces engagements et de leur impact.



Une urbanisation cohérente avec les activités aéroportuaires

Un document d'urbanisme, le PEB, organise l'urbanisation autour de l'aéroport afin de prévenir l'exposition de nouvelles populations au bruit généré par les aéronefs.

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) est en cours de révision pour l'aéroport de Nantes-Atlantique, et son approbation est envisagée pour 2027. Retrouvez le bilan de la concertation préalable organisée en 2025 sous l'égide de la CNDP sur le site du réaménagement.

Des actions pour prévenir et réduire le bruit

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a pour objectif de prévenir le bruit dans l'environnement, le réduire si cela est nécessaire, et préserver la qualité de l'environnement sonore.

Le PPBE pour la période 2025-2029 a été adopté le 29 août 2025 par le Préfet. Il prévoit 54 mesures concrètes de prévention et de réduction des nuisances sonores.

Associer le territoire au projet

Le dialogue est continu entre l'État, les collectivités locales, les acteurs du transport aérien, les associations et les riverains.

La nomination, début 2024, d'Emmanuel Mercenier comme délégué ministériel au réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique garantit une coordination d'ensemble, tant dans le pilotage du projet, que dans le dialogue avec les parties prenantes sur le terrain.

Le grand public est également associé à cette démarche. De nouveaux temps d'échange seront organisés en 2026, notamment à travers l'organisation de forums d'information.

Le comité d'aéroport, une instance de pilotage

Le comité d'aéroport participe à la coordination de l'ensemble des sujets relatifs au réaménagement de l'aéroport et à la diffusion de l'information correspondante.

Co-présidé par le délégué ministériel au réaménagement et le préfet, il réunit les collectivités territoriales, les services de l'État, les parlementaires, les acteurs socio-économiques et associatifs ainsi que les représentants des usagers, des riverains et de la protection de l'environnement.

Trois comités aéroport ont eu lieu en 2025.

Le dialogue avec le grand public

Plusieurs démarches de concertation et consultation ont été menées en 2025, notamment :

- une consultation numérique sur la révision du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) pour la période 2025-2029, organisée de janvier à mars ;
- cinq forums d'information du public dans les communes riveraines entre février et avril ;
- trois permanences, deux tables rondes et un webinaire dans le cadre de la concertation préalable sur la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) organisés entre juin et septembre.

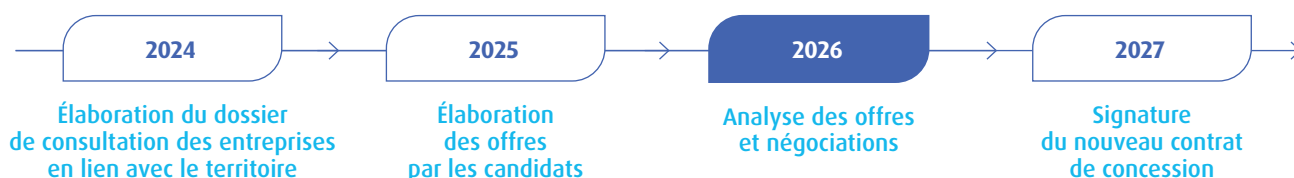
Appel d'offres : vers la désignation d'un nouveau concessionnaire

Le contrat de concession des aéroports de Nantes-Atlantique et de Saint-Nazaire Montoir arrivant à son terme, l'État a engagé une procédure d'appel d'offres en décembre 2023 afin de désigner un futur concessionnaire. Celui-ci portera un réaménagement assurant un développement maîtrisé des aéroports en cohérence avec les besoins des territoires.

Afin d'élaborer le cahier des charges du futur concessionnaire, l'État a associé les parties prenantes du projet. Un groupe de travail réunissant les collectivités territoriales et piloté par le délégué ministériel a été mis en place début 2024. Il a permis à la DGAC de partager et d'intégrer à la réflexion de nombreuses attentes des territoires. Le groupe de travail continue aujourd'hui son action jusqu'à la conclusion de l'appel d'offres.

Une consultation du grand public a également été réalisée en septembre 2024. Près de 450 contributions ont été recueillies. Elles ont permis d'enrichir le cahier des charges et de nourrir la réflexion des candidats à la concession pour proposer un aéroport adapté aux attentes du territoire.

Après échanges avec les candidats, le cahier des charges définitif a été transmis, pour un dépôt des offres en février 2026. Ces dernières font l'objet d'une analyse approfondie, avant la désignation d'un concessionnaire pressenti, l'ouverture d'une phase de négociation et la finalisation du contrat.



Le projet de réaménagement



Les travaux de modernisation en cours

Des travaux, d'un montant d'environ 40 millions d'euros, sont réalisés par le concessionnaire actuel pour réduire ses impacts sur l'environnement et son empreinte carbone, améliorer les infrastructures, faciliter l'expérience des usagers, en attendant les travaux de réaménagement qui seront menés à l'issue de l'appel d'offres.



Inauguration de l'électrification des postes avions – 30 janvier 2026



Bassin de traitement des eaux

Une nouvelle procédure pour les atterrissages par le nord

Les trajectoires aériennes déterminent le chemin suivi par les avions pour arriver et partir de l'aéroport. À partir d'avril 2026, une nouvelle procédure va être mise en place pour les atterrissages par le nord.

L'État met en œuvre une nouvelle technologie pour éviter la remise dans l'axe de la trajectoire d'atterrissage face au sud : le guidage satellitaire dit « RNP-AR » (*Required Navigation Performance - Authorization Required*, en français qualité de navigation requise - autorisation obligatoire).

Cette nouvelle technologie satellitaire permet de guider intégralement le pilote dans sa procédure, y compris en cas de mauvaises conditions météorologiques, en suivant un tracé au plus proche de la trajectoire existante.

Cette nouvelle procédure est mise en place, à compter d'avril 2026. Pendant une période de transition courant jusqu'à la fin de l'année 2032, cette nouvelle procédure et l'actuelle coexisteront, dans l'objectif de permettre aux compagnies aériennes d'adapter progressivement leurs flottes et de former leurs équipages.



Comparaison entre la trajectoire actuelle et la trajectoire « RNP-AR »

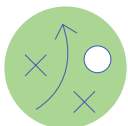
Les avantages du guidage satellitaire



Une sécurité optimale, en assurant le bon niveau d'accessibilité même par mauvais temps



Une précision accrue, en permettant aux avions de suivre des trajectoires très précises et optimisées



Des trajectoires adaptées aux contraintes géographiques ou environnementales



Une baisse du niveau de bruit induit par la réduction des remises de gaz et le renouvellement des flottes



Flashez le QR code pour visualiser le trafic aérien et suivre les niveaux sonores associés sur <http://maestro.nantes.aeroport.fr>



Des dispositifs pour soutenir et accompagner

Une aide exceptionnelle à l'insonorisation

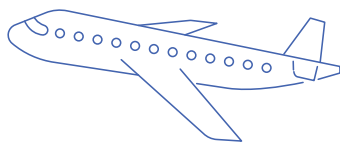
Une aide complémentaire à l'insonorisation est en place pour l'aéroport de Nantes-Atlantique. Elle permet une augmentation du taux de prise en charge des travaux d'insonorisation de 10 % pour les logements éligibles.

Pour déposer une demande d'aide, la société Espace 9 est le guichet unique :

- Par téléphone : 0 800 284 667
- Le site internet : www.nantes.aeroport.fr/fr/aide-insonorisation

L'accompagnement territorial

Le Groupement d'intérêt public Fonds de compensation Nantes-Atlantique (GIP FCNA) poursuit l'accompagnement des collectivités territoriales riveraines de l'aéroport, plus particulièrement s'agissant de la réutilisation des biens acquis pour le compte de l'État dans le cadre du droit de délaissement. Par ailleurs, une étude est engagée en 2026, afin de travailler à l'évolution des missions du GIP à destination des riverains et des collectivités.



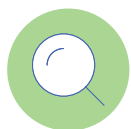
Des études pour documenter les enjeux du territoire



L'étude indépendante sur les enjeux de santé liés à l'activité aéroportuaire a été lancée en juillet 2024 pour décrire de façon objective et globale l'état de santé des habitants des communes les plus impactées par les nuisances de l'aéroport, en prenant en compte le ressenti de ces populations riveraines en matière de santé, de qualité de vie et d'environnement. L'avancement de l'étude est régulièrement mis à jour sur le site de l'ORS.



La DGAC a missionné le CEREMA afin de disposer d'un diagnostic complet des **trafics routiers actuels et futurs** dans le secteur de l'aéroport. Ce diagnostic, qui prend en compte les différents projets de desserte, permettra de déterminer les solutions d'aménagement adaptées dans le cadre du projet de réaménagement.



Retrouvez tous les résultats des études liés à l'activité de l'aéroport sur le site de l'Observatoire territorial autour de Nantes-Atlantique (OTANA).
www.otana.fr/

Retrouvez toutes les informations sur le réaménagement de l'aéroport Nantes-Atlantique sur www.reamenagement-nantes-atlantique.fr

